

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente et un janvier deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/01/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Arlette DEMAR, Jean-Claude BASSET, Henri PALA, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Roger DESROCHE (en remplacement de Dominique GILLES), Jean-Louis BREGAINT, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Yves CHABRIER Camille DUOGNON, Sylvette CHADELAUD, Michelle MONDIT, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY), Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Catherine GAUTHIER), Philippe STEYAERT, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Jean-Pierre MORLON, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Catherine CELESTIN.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-014 : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'Arrêté Préfectoral 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la loi 84-53 modifiée du 26 janvier 1984

Vu les Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Vu la Délibération 2012-138 du 20 décembre 2012 portant modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président rappelle que, suite à la création d'un service de Voirie au 1^{er} janvier 2013, le conseil communautaire a approuvé par délibération en date du 08 novembre dernier, la création d'un emploi de Technicien Territorial assurant les fonctions de technicien voirie/bâtiments.

Afin d'élargir l'appel à candidature dans le cadre de la procédure de recrutement, le conseil communautaire a créé un emploi d'agent de maîtrise pour assurer la fonction de technicien voirie/bâtiments par délibération du 20 décembre 2012.

Monsieur le Président expose que la procédure de recrutement s'est avérée infructueuse et expose qu'il serait pertinent de créer un emploi de technicien principal de deuxième classe afin de pourvoir le poste de technicien Voirie/Bâtiments.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- la suppression de l'emploi d'agent de maîtrise
- la suppression de l'emploi de technicien
- la création de l'emploi de technicien principal 2^{ème} classe

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 33 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Accepte la suppression de l'emploi d'agent de maîtrise et de l'emploi de technicien

Autorise la création de l'emploi de technicien principal 2^{ème} classe

Approuve le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Noblat annexé à la présente délibération,

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et les charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2012-138

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

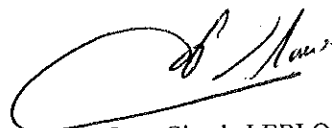
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Date de transmission de l'acte : 06/02/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 06/02/2013

Numéro de l'acte : 2013-014 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130131-2013-014-DE

Date de décision : 31/01/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Communauté de Communes de Noblat
Tableau des effectifs - 31 janvier 2013

GRADES	Temps complet	Temps non complet	Cumul
Ingénieur Principal (fonction DGS)	1		1
Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives	1		1
Puéricultrice cadre de santé	1		1
Éducateur des Activités Physiques et Sportives	7		7
Technicien principal 2 ^{ème} classe	2		2
Technicien	1		1
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe		1	1
Assistant d'enseignement artistique	1	14	15
Educateur Jeunes Enfants		1	1
Rédacteur Territorial	1		1
Agent de maîtrise	1		1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1		1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1		1
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1		1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	8	1	9
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	6		6
Adjoint animation de 2 ^{ème} classe	2	1	3
Agent social 2 ^{ème} classe	2	2	4
Emploi spécifique Agent d'accueil LAEP		1	1
TOTAL	37	21	58

